

Le Conseil des présidents de cercles de Prolait Fédération Laitière exige une augmentation immédiate du prix du lait

Les présidents de cercle de Prolait Fédération Laitière réunis aujourd’hui ont été choqués par les révélations récentes sur les marges d’environ 50 % prélevées par les principaux grands distributeurs sur les produits laitiers. Dans un contexte de production difficile dû à une très forte augmentation des coûts de production, Prolait Fédération laitière revendique immédiatement 10 centimes de plus par litre de lait. Ces 10 centimes doivent clairement être déduits de la marge des grands distributeurs.

Comme le rappelle Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC, l’information sur les produits, y compris la formation de leur prix, est l’un des droits essentiels des consommateurs. La Suisse ne connaît pas d’observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires comme son voisin français. Or, en période d’inflation, il est d’autant plus important que ce droit soit garanti et que le consommateur puisse savoir ce qu’il finance.

Actuellement le marché laitier est tendu car de nombreux agriculteurs arrêtent une production qui n’est pas suffisamment valorisée, alors qu’elle est une source de protéines durable. Les producteurs doivent non seulement affronter l’augmentation du prix des intrants mais aussi répondre à des exigences environnementales accrues, tout en étant soumis à des aléas climatiques de plus en plus compliqués.

Prolait fédération laitière fait appel aux organisations suisses de défense professionnelle (Producteurs suisses de lait et Union suisse des paysans) ainsi qu’à l’Interprofession du lait pour faire appliquer immédiatement cette augmentation indispensable de 10 ct. par litre de lait pour le producteur et équitable pour le consommateur, puisque prise sur les marges des principaux grands distributeurs.

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} juillet 2022

A disposition :

Marc Benoît, président 079/289 97 20

Marie Garnier, directrice 079/861 10 20